



N'hésitez pas à contacter les Elus.es du Comité Social et Economique d'Etablissement Afpa Centre-Val de Loire et vos Représentants.es de Proximité **FO** qui répondront à vos demandes.

Pour toute information en région :

✉ FO.AFPA.CVL@afpa.fr

Réunion plénière du CSE.E Centre-Val de Loire du 22 Novembre 2022

Elu(e)s présent(e)s pour la délégation FO

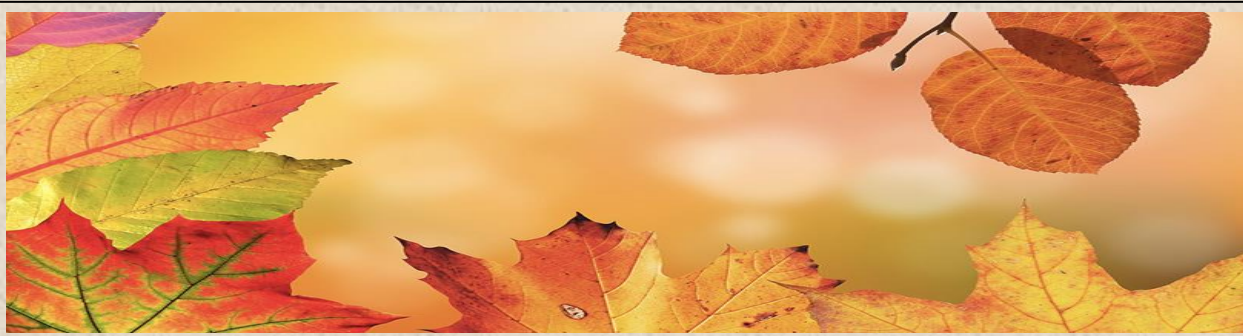
Patrick HERMAS RS & DSR - Isabelle KINDERF MAZABRAUD DSR & Elue titulaire

Florence BARCHASZ Elue titulaire - Nicolas GUILLOIS Elu titulaire

Alain LHUILLIER Elu titulaire

Sandrine LEGALLAIS Elue suppléante

Cédric GASNIER Elue suppléant



✓ PV

Approbation du PV du CSE-E ordinaire du 18 octobre, reportée en décembre.

Informations DU & PAPERPACK

✓ 1 remarque -> L'onglet pour le plateau TCA à Chartres n'a pas été rempli

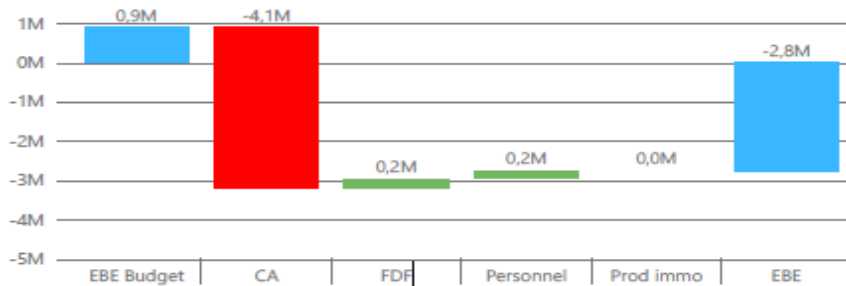
INDICATEURS FINANCIERS



CLOTURE SEPTEMBRE

Contribution à l'EBE : **-2 800 000€** par rapport au budget initial
-18%, avec néanmoins une augmentation de **+10%** par rapport à l'année dernière

Ventilation des écarts au budget de la contribution à l'EBE en M€ (cumul)



Par rapport au budget initial

C.A.

- 18%

Frais de Fonctionnement

- 3,1%

Néanmoins +11% par rapport à l'année dernière due à l'effet inflation

Néanmoins {
 Energies et fluide + 26%
 Matière œuvre petit outillage + 12%
 Frais de déplacement + 4%
 Locations et crédits baux + 23% } **Effet inflation**
 Principalement Blois

Charges de personnel

+ 5% (néanmoins en phase avec le prévisionnel)

EPIC

- 7% (dont - 26% sur Certification et Déclic)

Bonne nouvelle : Les dispositifs Promo 16-16 et Prépa compétences sont reconduits pour 2023

AFPA Entreprise

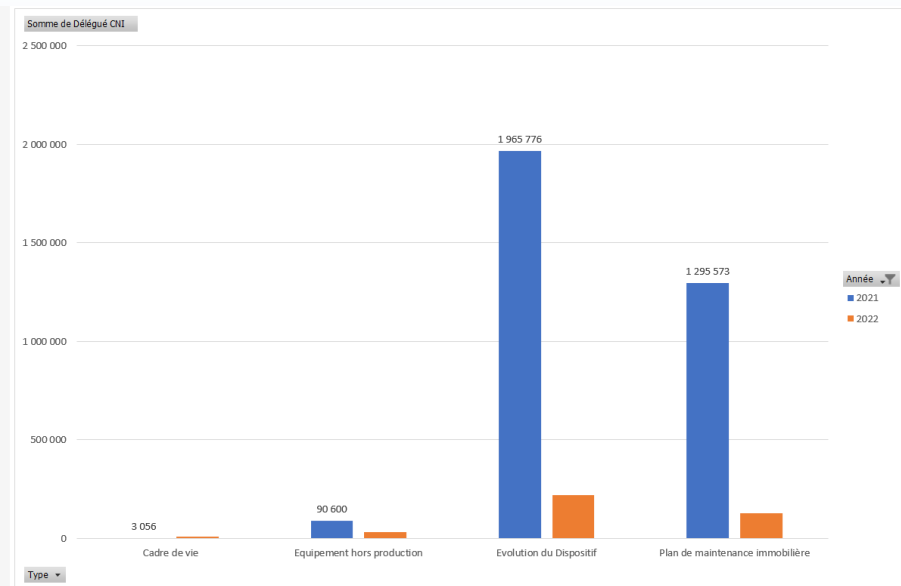
- 56%

Marché Entreprises - 59 %

Marché des Individus - 64%

INVESTISSEMENTS

Focus 2021-2022 par natures d'investissements



Des CRI (Commission Régionale d'Investissement) ont lieu tous les mois afin de présenter des dossiers bien ficelés à la CNI (Commission Nationale des Investissements) pour que ces dossiers soient circonstanciés et qu'ils aboutissent.

Seule la DG valide les investissements (d'où la rigueur de la construction des dossiers).

Un point précis du suivi des projets de la Commission Régionale d'Investissement sera présenté au CSEE de Décembre prochain

RESSOURCES HUMAINES

Pas de nouveaux mouvements de départs.

Le poste d'intendant sur le site d'Olivet en immersion pour une prise de poste en janvier 2023

ETP par rapport au budget initial

- × Bourges : - 7 ETP → **Nomination d'une directrice du Berry par intérim au 21 novembre**
- × Issoudun : - 2 ETP
- × Olivet-Montargis : + 12 ETP
- × Blois : - 2 ETP
- × Chartres : - 3 ETP
- × Tours : - 1 ETP → **Nomination du nouveau directeur au 1^{er} novembre**

- × Intérim : 96 intérimaires - 263 missions depuis janvier 2022.
 - Affectation : 21 % pour remplacement - 79 % pour accroissement d'activités

Postes en cours de recrutement au sein des CODIR :

Direction Régionale : DIIR

Tours : RGS

Olivet : RGS

Dispositif AFEST

Objectif : Mise en œuvre d'Action de Formation **En Situation de Travail** dans le cadre des formations préalables à l'embauche.

Allotissement : 5 Lots en région CVDL, un seul attributaire : **L'AFPA** 

Durée : période de 12 mois puis 3 périodes de reconduction d'un an, conditionnées à la l'extension des financements et à la qualité des prestations mises en œuvre par les titulaires.

C'est parti ...et tant mieux ! L'Afpa est mono attributaire dans notre Région

40 demandes individuelles (31 dossiers enclenchés)

Les commandes concernent les domaines d'activités suivants :

- Bâtiment
- Production culinaire et alimentaire
- Electricité, électronique et électrotechnique
- Travaux des métaux et structures métalliques
- Hôtellerie/Restauration

Quid des ressources humaines pour satisfaire ces demandes ?

Les formations de formateurs ont démarré, 12 formateurs en perfectionnement, mais l'Afpa Région Centre Val de Loire doit aujourd'hui faire appel aux RH des régions limitrophes pour pouvoir répondre rapidement aux demandes.

Une fois encore, on nous demande de faire avec des moyens humains limités...

Pour la délégation FO mettre en lumière les savoirs faire de l'AFPA n'est pas toujours en adéquation avec la réactivité demandée... Cela serait pourtant un réel plus pour demain.

**Les recherches de Locaux :**

Point de situation : TECALIMITE

Le propriétaire des locaux accepte de louer une partie des bâtiments suite à la révision de nos besoins (900 m² de tertiaire et 800 m² d'atelier). Reste la négociation toujours en cours avec le propriétaire, sur l'imputation des frais de travaux à réaliser.

D'autres recherches de locaux ont été effectuées mais infructueuses au regard de notre cahier des charges.

Le CFA Bâtiment doit continuer à accueillir jusqu'en 2024, les formations prévues au PRF

Depuis plus de 2 ans nous alertons sur la situation de Blois

Les salariés ont encore vécu l'annulation d'une formation qualifiante au dernier moment... La même formation qui avait été annulée le jour même l'année dernière et pour les mêmes raisons, malgré encore une fois de multiples alertes des RP et des élu(e)s.

Motif invoqué auprès du Conseil Régional : Manque de candidats

Réalité : Plateau technique inadapté et donc désistement des stagiaires.

« Tant mieux, si on a trouvé une possibilité d'expliquer de manière honorable la situation au Conseil Régional et que l'on ne soit pas victime, en plus de pénalités. Néanmoins, tout ce que l'on a dénoncé, il y a un an sur les dysfonctionnements demeure »

Pour la délégation FO, cette situation récurrente et pathétique, remet en cause une équipe de direction déficiente et dans l'incapacité d'anticiper le démarrage d'une formation programmée depuis le début de l'année, qui réitère les mêmes erreurs année après année en s'obstinant à faire en mode dégradé plutôt que de ne pas faire.

On se discrédite vis-à-vis des financeurs,
On met des collègues en grande difficulté

Les salariés de ce centre sont désœuvrés face au peu d'implication d'une direction, qui ne veut pas entendre les situations vécues et les souffrances qui en découlent.

La DRH :

On a fait la démonstration qu'il faut peut-être essayer autre chose et c'est pour ça que l'hypothèse d'un rattachement de Blois à Tours pourrait rééquilibrer les forces en présence, redonner aussi un nouveau souffle à l'équipe.

Notre idée, c'est de trouver une solution pour tout le monde et une solution qui permette de redonner du dynamisme, de la confiance, du souffle à tout le monde, à l'équipe de direction d'Olivet, à l'équipe du centre de Blois. Cette hypothèse de rattachement, est un vieux serpent de mer, on l'avait déjà évoqué en mai 2021 cela n'avait pas pu se faire parce que le contexte de Tours était compliqué à ce moment-là.

ENQUETE CHARTRES

Dans un premier temps, un questionnaire sous « Google Forms », a été envoyé aux salariés afin de maintenir la confidentialité.

Ces retours ont permis à la commission d'enquête d'élaborer un questionnaire d'audition.

Une planification des auditions est en cours, afin de proposer des temps d'échanges en présentiel ou distanciel au choix des personnes auditionnées.

Suite aux auditions, la commission d'enquête se réunira le 5 décembre et la CSSCTE le 06.

Une présentation des préconisations sera faite au CSE.E du 13 décembre prochain.

ECONOMIE D'ENERGIE

× Mise en route du chauffage :

- Mise en route du chauffage dans les hébergements depuis le 7 novembre 2022
- Dans les bâtiments du centre le 14 novembre 2022.

Soit 15 à 30 jours de gagné sur les fluides énergétiques.



× La Direction Régionale étudie toujours la possibilité, quand c'est possible de mettre les stagiaires en distanciel le vendredi ou le lundi de façon à réduire le coût du chauffage.

× Télétravail obligatoire tous les vendredis pour tous les salariés de la DR. Cette journée de télétravail n'est pas un jour supplémentaire mais un jour de télétravail pris sur le nombre de jours règlementaire.

× Acceptation d'utiliser le Chauffage d'appoint toléré de manière modérée, si les températures des pièces on n'atteint pas 19°-20°.

La délégation FO se demande ou en est le module d'une ½ journée de formation sur la sobriété énergétique et fresque du climat pour l'ensemble des salariés proposé lors du CSE de novembre dernier.

× Projet pour les économies d'énergies :

- Projet de fermeture des centres durant 15 jours en réflexion (mise en place des formations en distanciel)
Conseil Régional favorable à ce projet, néanmoins en attente du retour des autres financeurs.
- Vérification dans les centres si le chauffage des hébergements est indépendant avec les autres bâtiments

× Les Véhicules Electriques :

- En attente de la flotte des véhicules électriques
- Les bornes sont uniquement pour les véhicules de service et non pour les salariés

INITIATIVES DES CENTRES - OLIVET



Alors que les fêtes d'année sont l'occasion, pour un bon nombre d'entre nous, de se retrouver en famille, cette période est aussi un moment particulier pour les personnes isolées.

Le **centre d'Olivet** y a pensé et organise pour la seconde fois, avec la participation de la Promo 16/18, un **Noël solidaire** en faveur des apprenants réfugiés HOPE (Hébergement Orientation et Parcours vers l'Emploi) pour qui c'est le 1er Noël en France.

C'est une jolie initiative qui fait l'unanimité et qui permet à ces personnes de recevoir une attention particulière et un peu de douceur pour Noël.

Un appel à contribution est lancé pour la confection de boîtes de Noël qui leur seront offertes le 21 décembre prochain.



FIN D'ANNEE

Congés et organisation de la période de fin d'année :

La DRH attend un retour de la Direction Générale pour faire un point sur l'organisation de fin d'année. Une note sera adressée par mail aux salariés.

Moments de convivialité de fin d'année :

La DR souhaite laisser à chaque directeur le soin d'organiser dans leur centre un moment convivial, à sa façon.

Les élu(e)s appellent à ce qu'il y ait une équité de traitement entre chaque centre de la région.

La DR, s'engage à demander à chaque Directeur de Centre leurs intentions et essaiera de réguler pour que cela soit équitable dans chaque centre.





Montreuil le 16 novembre 2022

Force Ouvrière a signé l'accord NAO 2022 sur les salaires

1^{er} élément : L'enveloppe

Après avoir présenté à la réunion d'ouverture de la NAO du 05 mai 2022, un projet d'accord portant sur une enveloppe de 1,4 M€, la direction a ensuite indiqué en septembre qu'elle avait la possibilité, sans risquer un veto de nos tutelles de proposer à la négociation une enveloppe correspondant à 3,5 % de la masse salariale en année pleine sur 2023, soit 1,75 % sur 2022, comme ce qui avait été fait dans la fonction publique.

Ces 1,75 % en 2022 s'expliquent par le fait que l'augmentation dans la fonction publique a été effective à partir du 1^{er} juillet, soit sur la moitié de l'année, donc la moitié de l'enveloppe.

A l'Afpa, cette enveloppe de 3,5 % de la masse salariale en année pleine correspondait à un peu plus de 15 M€, à comparer aux 4,4 M€ du premier projet 2022.

2^e élément : La négociation

Tous les salariés ont pu constater l'iniquité et les chausseuses trappes du premier projet de la direction présentée pratiquement en même temps aux salariés qu'aux Organisations Syndicales Représentatives chargées de le négocier. Une augmentation du point d'indice qui n'aurait profité qu'à peu de salariés, une augmentation faible de l'AIB pour la majorité des salariés, une enveloppe importante pour des augmentations individuelles et des primes ainsi que quelques mesures remettant en cause les accords de 96 tel que la fusion du 13^e mois, l'intégration de la PRU dans l'AIB, le rachat des CSE des formateurs, ...

La négociation a permis de mettre plus d'équité dans le projet d'accord final proposé par la direction et d'obtenir une avancée, certes pas aux attendus, sur 3 des 4 revendications de l'Intersyndicale qui sont :

- Une augmentation de la PRU
- Augmentations de l'AIB
- Une augmentation de la valorisation de la prime d'expérience pour les salariés qui ont plus de 18 ans d'ancienneté et ceci que pour cette année.

Les mesures qui ont été obtenues :

- A compter du 1^{er} novembre 2022, une augmentation de 3,5 % de l'AIB pour tous les salariés des classes 2 à 14 présents au 31 octobre 2022 avec un plancher minimum de 75 € profitant principalement aux classes 4 à 9 pour lesquelles l'augmentation de 3,5 % aurait pu être inférieure à 75 €. En contrepartie de cette mesure, la direction n'a pas dévolue d'enveloppe d'augmentations individuelles pour les classes 4 à 8
- Une augmentation spécifique de l'AIB de 30 € pour les salariés qui ont plus de 18 ans d'ancienneté
- Une augmentation de la PRU de 10 € au lieu d'une fusion dans l'AIB
- Une prime exceptionnelle dite de partage de la valeur de 500 € pour un salarié à temps plein avec un minimum d'un an d'ancienneté selon les modalités suivantes :
 - Date d'ancienneté antérieure au 1^{er} décembre 2021 : 100 % du montant
 - Date d'ancienneté entre le 1^{er} décembre 2021 et le 28 février 2022 : 75 % du montant
 - Date d'ancienneté entre le 1^{er} mars 2022 et le 31 mai 2022 : 50 % du montant
 - Date d'ancienneté à compter du 1^{er} juin 2022 : 25 % du montant

Nota bene : cette prime sera diminuée de 50 % si le temps de travail est égal ou inférieur à un mi-temps

- Une réduction de l'enveloppe des augmentations individuelles permettant la mise en place d'une mesure d'ancienneté et le plancher garantissant un minimum de 75 €
- Une limitation des augmentations individuelles avec un minimum de 50 € et un maximum de 3,5 % de l'AIB pour les classes 9 à 14
- Un plafonnement des primes individuelles à 1200 €.

Un montant minimum de 300 € et maximum de 1200 € quelle que soit la classe du salarié. Suppression de la mesure relative à la monétisation des jours CET qui sera négociée ailleurs et qui n'avait rien à faire dans un accord NAO.

- Revalorisation de l'indemnité de sujétion particulière applicable aux formateurs itinérants qui est portée de 250 € bruts à 270 € bruts (sur 12 mois).

3e élément : La décision unilatérale

La direction a indiqué aux Organisations Syndicales qu'en cas de décision unilatérale, deux mesures ne seraient pas mises en œuvre :

- La revalorisation de 10 € de la PRU
- L'augmentation de 30 € de l'AIB pour les salariés qui ont plus de 18 ans d'ancienneté

D'autre part, dans ce cas, elle serait libre de réaffecter selon son bon vouloir les enveloppes dédiées aux autres mesures, notamment le plancher des 75 €. Partant du principe que la direction a réduit, à contre cœur, son enveloppe d'AI sous l'insistance des négociateurs, nul doute pour **Force Ouvrière** que ce serait la première enveloppe regonflée unilatéralement par la direction.

4e éléments : Signature ?

Certes, pour 2022, l'enveloppe n'est pas au niveau de l'investissement des salariés et de la perte de pouvoir d'achat. Mais laisser la direction prendre une décision encore moins favorable pour les salariés au vu du contexte économique actuel n'était pas envisageable pour **Force Ouvrière**.

En effet **Force Ouvrière** ne souhaitait pas voir certaines mesures obtenues en négociation (PRU, ancienneté, plancher des 75 €, ...) revues en fonction du desiderata de la direction.

D'autre part, **Force Ouvrière** a estimé que la disparition de l'augmentation de 10 € de la PRU et de l'augmentation de 30 € de l'AIB pour les salariés de plus de 18 ans d'ancienneté, représenterait pour les petits salaires la perte de 40 € tout en permettant aux gros salaires de bénéficier d'une plus grosse enveloppe d'augmentations individuelles.

Pour ces raisons, Force Ouvrière a décidé de signer l'accord NAO 2022

Avec Force Ouvrière

Résister, Revendiquer, Reconquérir



Vous sollicitez la délégation **FO au quotidien**
Vous nous exprimez très régulièrement votre confiance
Nous vous en remercions.
Vous pouvez compter sur nous !
La ligne de conduite **FO ne changera pas :**

RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR

Pour toute information en région : ✉ FO.AFPA.CVL@afpa.fr

FO

1^{ère} Organisation Syndicale en région

Vos représentants FO en région Centre Val-de-Loire

Dpt	Représentants FO	Mandats	e-mail
18	Florence BARCHASZ	*Elue au CSEE *Présidente Commission ASC *Représentante de proximité *Membre CSSCTE	florence.barchaz@afpa.fr
28	Marc GOMMER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Correspondant local ASC	marc.gommer@afpa.fr
36	Alain LHUILLIER	*Elu CSEE	alain.lhuillier@afpa.fr
	Marlène TROHAT	*Représentante de proximité	marlene.trohat@afpa.fr
37	Nadia BUFFET	*Elue au CSEE *Correspondante locale ASC	nadia.buffet@afpa.fr
	Sandrine LEGALLAIS	*Elue au CSEE *Représentante de proximité	sandrine.legallais@afpa.fr
41 – 45 Centres et DR	Bérangère CRIQUI	Elue au CSEE	berangere.criqui@afpa.fr
	Cédric GASNIER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité	cedric.gasnier@afpa.fr
	Nicolas GUILLOIS	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Membre Commission des ASC *Membre CSSCTE	nicolas.guillois@afpa.fr
	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	*Elue au CSEE *Représentante de proximité *Membre CSSCTE	isabelle.Knderf.Mazabraud@afpa.fr
	Silvia ROBINARD	*Elue au CSEE *Correspondante locale ASC	silvia.robinard@afpa.fr
Région Centre Val-de- Loire	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	Déléguée syndicale régionale	FO.AFPA.CVL@AFPA.FR
	Patrick HERMAS	Délégué syndical régional Représentant syndical FO au CSEE	FO.AFPA.CVL@AFPA.FR

Adhérer à **Force Ouvrière AFPA Centre Val de Loire**

Pourquoi adhérer ?

Emploi, formation professionnelle, protection sociale, accords AFPA, défense des statuts des agents de l'AFPA... toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne. Pour être efficace, il faut être informé, et il faut s'organiser, **parce que c'est uni que l'on peut se faire entendre et respecter**.

Votre avenir, celui de vos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines : le Code du travail, la Sécurité sociale, l'Enseignement, la Formation professionnelle, les Services publics, les conventions collectives nationales, les accords nationaux propres à l'AFPA.

Alors pour les défendre, pour se défendre, mais aussi pour acquérir de nouveaux droits, pour plus de solidarité, rejoignez l'équipe FO AFPA de la région Centre Val de Loire et prenez votre avenir en main !

Force ouvrière est partout à vos côtés avec des femmes et des hommes libres, dans un syndicat libre.

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO** - historiquement et juridiquement la CGTFO - **est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

C'est sa force, c'est votre force.

.....

Bienvenue à FO

Demande d'adhésion à **FO** – AFPA

Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

*Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de : 100 € x 66 % = 66 € soit un reste à charge réel de **34 € seulement**. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.*

Pour rejoindre l'équipe

FO AFPA en région Centre Val de Loire

Contactez : **FO.AFPA.CVL@afpa.fr**